Mise en Å"uvre de l'entente de rÔglement sur l'eau potable salubre

Dossier de

de /> la rédaction de H2o April 2022

Le gouvernement du Canada reconnaît les torts causés dans le passé aux PremiÃ"res Nations en raison du manque d'eau potable et il est fermement résolu à soutenir ces communautés en s'attaquant aux obstacles systémiques et en élaborant des solutions durables qui peuvent permettre l'accÃ"s à de l'eau potable et salubre pour les générations à veni Le chef Wayne Moonias de la PremiÃ"re Nation de Neskantaga, la chef Doreen Spence de la Nation Crie de Tataskweyak, la chef Emily Whetung de la PremiÃ"re Nation de Curve Lake, ainsi que Patty Hajdu, ministre des Services aux Autochtones, ont fait le point sur les progrÃ"s en cours et ont annoncé que la période de réclamation est ouverte relativement à l'entente de rÃ"glement historique qui a permis de résoudre les recours collectifs nationaux liés à l'eau potable dans les communautés des PremiÃ"res Nations. L'entente de rÃ"glement reconnaît que toutes les PremiÃ"res Nations méritent un accÃ"s fiable à l'eau potable, indemnise ceux qui en ont été privés et donne aux PremiÃ"res Nations l'assurance que les générations futures n'auront pas à s'inquiéter de savoir si leur eau est potable.

L'entente de rÃ"glement comprend les éléments suivants : indemnisation de 1,5 milliard de dollars des personnes privées d'eau potable salubre ; création d'un fonds de 400 millions de dollars pour la relance économique et culturelle des PremiÃ"res Nations ; renouvellement de l'engagement à l'égard du Plan d'action du Canada visant à lever tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable ; création d'un comité consultatif des PremiÃ"res Nations sur l'eau potable salubre ; appui accordé aux PremiÃ"res Nations afin qu'elles élaborent leurs propres rÃ"glements et initiatives en matiÃ"re d'eau potable salubre ; engagement d'au moins 6 milliards de dollars en vue de l'accÃ"s à une source fiable d'eau potable salubre dans les réserves ; modernisation prévue de la législation canadienne concernant l'eau potable des PremiÃ"res Nations. La mise en œuvre des modalités de cette entente historique est en cours. La période de réclamation est maintenant ouverte et les PremiÃ"res Nations admissibles et leurs membres peuvent présenter une demande d'indemnisation.

Entente de rà glement sur l'eau potable des Premià res Nations

Canada Gouvernement